



# OBSERVATOIRE DES MISSIONS ET DES MÉTIERS (OMM)

LES MÉTIERS DU MAAP  
DANS LE CHAMP COMMUNAUTAIRE

SYNTHÈSE OMM N°21

**Au printemps 2008, l'observatoire des missions et des métiers (OMM) a lancé une étude sur les caractéristiques et les spécificités des métiers du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) dans le champ communautaire, sur les compétences requises et les parcours professionnels qui en permettent l'exercice.**

**Face aux enjeux liés aux évolutions de la politique agricole commune (PAC) et de la politique de la pêche (PCP), de quelles compétences et formations devront disposer les personnels appelés à servir dans le champ communautaire ? Quels types de parcours professionnels doivent-ils être réclamés et encouragés par la gestion des ressources humaines ?**

## DEUX EMPLOIS TYPES DECRITS

Deux emplois-types ont été identifiés et décrits :

→ chargé(e) de l'élaboration d'une politique publique communautaire ;

→ conseiller(e) négociateur d'une politique publique communautaire.

**Ces fiches métiers ont été intégrées au répertoire des métiers du MAAP**

## LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE

### ➤ La cartographie du champ communautaire

Les agents du MAAP travaillant dans le champ communautaire interviennent à quatre niveaux.

① Le premier concerne les personnes affectées dans les institutions européennes. Ce sont les END (experts nationaux détachés) qui ne sont pas détachés au sens du statut des fonctionnaires mais mis à disposition. L'END se trouve dans une position spécifique : son ministère d'origine a défini ses domaines prioritaires et a participé à son recrutement, il continue à le payer, mais il est placé sous l'autorité d'une institution européenne et agit dans l'intérêt de l'Union européenne (UE).

② Le deuxième niveau correspond aux personnes affectées dans les structures interministérielles chargées plus spécialement de porter la position de la France et qui constituent des interfaces entre les institutions européennes et les ministères. C'est le cas de la représentation permanente à Bruxelles dont le rôle est notamment de défendre et de préparer la position française dans les réunions préparatoires aux conseils des ministres. C'est le cas aussi du secrétariat général des affaires européennes (SGAE). Placé sous l'autorité du Premier ministre, il élabore les positions françaises et assure la coordination interministérielle d'une part et les relations entre les institutions françaises et les institutions européennes d'autre part.

③ Le troisième niveau est constitué de l'administration centrale et des services centraux des établissements publics qui peuvent être sollicités dans la préparation de la réglementation.

④ Le quatrième niveau est celui de la mise en œuvre des politiques dans les services déconcentrés et les unités territoriales des établissements publics. A ce titre, les agents entrent dans le champ communautaire. En terme de métier, il n'y a cependant pas de différence avec l'exécution d'une politique nationale.

### ➤ Les activités exercées par les personnels

Le domaine d'activité principal est celui de la logistique communautaire, à travers trois fonctions :

→ en amont de la réglementation : il s'agit de recueillir l'avis et les positions des professionnels et autres partenaires ;

→ pendant la rédaction : il faut, selon les termes d'un agent, « tenir la plume de la Commission » ou d'une autre institution ;

→ en aval : c'est la transcription de la réglementation communautaire en droit interne puis la mise en œuvre nationale.

Pour l'expert, les activités vont se développer autour de la veille stratégique, de la délivrance d'expertises, de la communication dans les

domaines d'intervention du MAAP : agronomie, hygiène alimentaire, développement, aménagement... Pour le négociateur, elles porteront principalement sur l'expression de la position française. La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) est dans un contexte différent car la formation est dans le champ de compétence des Etats membres. Cependant, l'UE développe des programmes de coopération et de coordination en matière d'éducation et de formation et certains postes, au sein de la DGER, comportent les caractéristiques des métiers communautaires hormis le domaine légistique communautaire.

#### ➤ Les compétences professionnelles mobilisées

Ce sont les savoir-faire relationnels qui sont le plus souvent mis en avant. Des compétences techniques ou scientifiques et/ou juridiques sont également nécessaires mais elles existent au sein de l'équipe de travail. Les attentes des responsables portent donc beaucoup sur les qualités humaines en matière d'écoute, d'ouverture, d'aisance qui permettent de travailler dans un milieu interculturel et d'apprendre la mécanique communautaire.

« Les rouages de la prise de décision nationale et communautaire », c'est ce qui a manqué le plus lors de la prise de fonction indique une personne interviewée ; la connaissance du mécanisme communautaire est fondamentale. Elle doit s'acquérir dès la première expérience. Des connaissances interdisciplinaires, la connaissance des autres politiques nationales et de celles des autres États membres sont une autre caractéristique des métiers communautaires.

La maîtrise de l'anglais est indispensable et la connaissance d'une ou plusieurs autres langues est un atout.

#### ➤ Les parcours professionnels

Les parcours se construisent principalement avec l'aide du réseau et suivant les opportunités. Sur le plan d'un parcours professionnalisant, les agents constatent que le passage préalable en service déconcentré est utile mais non indispensable. Par contre, le poste en administration centrale est jugé indispensable. Sur le plan de la carrière, c'est un parcours incontournable pour accéder à un poste d'encadrement supérieur en centrale.

## LES RECOMMANDATIONS

#### ➤ Sur la stratégie d'influence vis-à-vis des institutions et politiques communautaires

L'affichage d'orientations prioritaires est souhaité. Quels sont les domaines techniques ou politiques prioritaires ? Quelles sont les instances et les postes où il faut se positionner ? Quelle stratégie d'influence mettre en place ? Le pouvoir d'influence n'est pas toujours là où il se voit. Il est proposé de favoriser les postes de rédacteurs dans les instances européennes. Il importe également d'accompagner l'évolution des institutions européennes, dans la suite du Traité de Lisbonne, avec notamment l'intérêt d'avoir des experts au Parlement européen.

#### ➤ Sur les parcours professionnels

Un parcours professionnalisant dans le domaine communautaire peut se concevoir en quatre étapes : connaissance du terrain, acquisition d'une expertise d'un domaine technique ou d'une

politique publique, acquisition des connaissances de la gouvernance européenne et acquisition de savoir faire en matière de négociation.

Et après un poste communautaire ? C'est le principal problème soulevé avec une demande exprimée de contractualiser les parcours.

Trois pistes peuvent être privilégiées :

- des postes à l'international ;
- des postes d'encadrement et de chef de projets ;
- des postes de référent expert.

#### ➤ Sur la formation

Les programmes de formation existants offrent des possibilités pour perfectionner les connaissances. Pour développer les compétences, d'autres modalités de formation, comme les échanges de fonctionnaires, l'accueil de stagiaires en provenance des instances européennes, ou des stages dans celles-ci, pourraient être développées.

## LES ÉTUDES DE L'OMM COMPORTENT

### TROIS ÉTAPES :

→ **Un état des lieux réalisé à partir de l'observation des situations réelles de travail des personnels concernés :**  
Au cours de cette étape, les emplois types de la filière sont identifiés et décrits.

→ **Une phase de prospective, réalisée notamment grâce à l'écoute d'experts et de bénéficiaires des politiques publiques.**  
Elle porte sur :

- *Les missions de l'État* : quelles tendances ? quelles évolutions ? quels scénarios ?
- *Les métiers et les compétences des agents* : quels emplois cibles ? quels besoins de compétences ?

→ **Des propositions :**  
Quelles recommandations pour accompagner les évolutions en termes de :

- recrutement,
- formation initiale des futurs fonctionnaires ou formation continue des personnels,
- construction de parcours professionnels enrichissants pour les individus et pour l'État-employeur.

*L'étude « Les métiers du MAAP dans le champ communautaire » a été pilotée par **Jean-Baptiste DANEL**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, qui a présidé le groupe d'étude.*

*Les travaux ont été conduits par **Marie-José ME MOUGAMADOU**, consultante et **Sylvie VAREILLE**, inspectrice de la santé publique vétérinaire à la DRAAF Rhône-Alpes.*

#### L'ÉQUIPE DE L'OMM

**Service des ressources humaines**  
78, rue de Varenne 75349 Paris SP

- **Constant Lecoeur** *Président*  
constant.lecoeur@agriculture.gouv.fr
- **Anne-Marie Mitaut** *Directrice de projet*  
anne-marie.mitaut@agriculture.gouv.fr
- **Isabelle Petiau** *Responsable des études*  
isabelle.petiau@agriculture.gouv.fr
- **Claudine Rizza** *Assistante*  
claudine.rizza@agriculture.gouv.fr

## ○ ○ ○ ○ Pour en savoir plus

Nous vous invitons à découvrir l'intégralité de cette étude sur le site de l'OMM :

> **[www.omm.agriculture.gouv.fr](http://www.omm.agriculture.gouv.fr)** → *Rubrique Bibliothèque des études* → *Études terminées*

> ou accès via l'intranet du MAAP : → *Rubrique Missions supports* → *Missions et métiers*

Vous pouvez aussi demander un exemplaire papier de l'étude à l'OMM par courriel à l'adresse suivante : [claudine.rizza@agriculture.gouv.fr](mailto:claudine.rizza@agriculture.gouv.fr)